



# Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



*Numéro vert de l'administration communale : 0800/25959*

Depôt postal Manhay

TRIMESTRIEL • DECEMBRE 2003 • N° **12**

## SOMMAIRE

### Editorial

#### Informations communales

- Les décisions du Conseil communal
- Commémoration
- Fermeture des bureaux

#### Informations générales

##### Urbanisme – Aménagement du territoire – Environnement

- Le point sur la collecte séparée
- Fermeture du parc à conteneurs

##### Culture – Affaires sociales –

##### Jeunesse – Sécurité

- Artistes de chez nous
- Expositions de peintures
- Les cours de danse
- La bibliothèque
- Noël au théâtre
- Goûter annuel
- Les « cheveux d'argent »
- 7<sup>ème</sup> trophée commune sportive
- ONE
- Opération 11.11.11
- Permis de conduire C ou D
- Les passeports
- Halte aux voleurs
- La sécurité dans nos villages
- Information plan drogue

##### Carnet civil

##### Syndicat d'initiative a.s.b.l.

## EDITORIAL

Chers concitoyens,

La Région Wallonne est souvent perçue comme étant un niveau de pouvoir très contraignant. Cela se confirme notamment par la politique draconienne du recyclage des déchets, par les règles très strictes en matière d'urbanisme ou encore par exemple par le choix des zones « Natura 2000 ».

Beaucoup d'entre nous cependant ne sont pas suffisamment informés de toutes les mesures qui sont également prises pour favoriser le développement harmonieux de notre cadre de vie et l'aide financière apportée quotidiennement aux communes pour l'exercice de leur mission.

Ces subventions accordées pour l'année 2003, sur base des dossiers introduits par notre commune, représentent :

- 667.650 euros soit près de 60 % du montant total des travaux liés à la réfection, l'entretien des voiries et l'aménagement de coussins berlinois et autres zones de sécurité dans les villages (Dochamps, Lamormenil, Fays - Saint Antoine, Grandmenil, Odeigne, Oster, Freyneux, Harre, La Fosse, Chêne-al'Pierre, La Fange).
- 119.980 euros soit près de 70 % des travaux de rénovation d'églises et cimetières (Chêne-al'Pierre, Harre, Malempré),
- 129.704 euros (60 %) sont destinés à la rénovation de l'école de Malempré et 49.206 servent à aménager les locaux de la Halte garderie
- 206.435 euros couvrent 80 % de la réalisation de la Maison de village de Chêne-al'Pierre.

En 2004, nous espérons pouvoir procéder à la rénovation de l'ancienne gare du vicinal à Manhay mais ici aussi, ces travaux ne pourront être réalisés qu'avec l'aide précieuse de la Région Wallonne.

2004 s'annonce déjà !

Puisse l'année qui va commencer vous apporter bonheur, santé et succès !

C'est ce que je vous souhaite au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins, du Conseil communal, du personnel communal, du Conseil de l'Action Sociale et du personnel du C.P.A.S.

Bien à vous,



Marie Thérèse MARTIN,  
Bourgmestre.

# **INFORMATIONS COMMUNALES**

## **LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 09 octobre 2003**

#### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES DU C.P.A.S.**

Les modifications budgétaires services ordinaire et extraordinaire, exercice 2003, du Centre Public d'Action Sociale, se présentent comme suit :

a) Service ordinaire

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Nouveau résultat	656.612,14 €	656.612,14 €	-

b) Service extraordinaire

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Nouveau résultat	54.350,95 €	54.350,95 €	-

#### **PROPRIETES FORESTIERES : PLAN DE REGENERATION CANTONNEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE**

Le plan de régénération des résineux appartenant à notre Commune est établi sur une période de 12 ans et prévoit des alternances de parcelles si les circonstances l'imposent. Notre Commune s'est engagée à prévoir annuellement au budget communal une somme équivalente à 10 % du produit des mises à blanc réalisées au cours de l'année précédente et ce, dans le but de financer la régénération des parcelles;

#### **DISTRIBUTION D'EAU : INTEGRATION DU SERVICE LOCAL DE LIERNEUX DANS LES SERVICES DU PAYS DE HERVE, DE LA VESDRE ET DE L'AMBLEVE**

Le Conseil Communal décide d'approuver l'intégration des installations du service local de Lierneux dans le service de distribution du Pays de Herve, de la Vesdre et de l'Amblève, et d'autoriser la S.W.D.E. à continuer à appliquer aux habitants de Haute-Monchenoule, le tarif actuellement en vigueur pour les autres habitants de la Commune, à savoir :

-redevance d'abonnement (location) par compteur principal	7,44 €/an
-redevance d'abonnement (location) par compteur supplémentaire	3,72 €/an
-consommation de 1 à 20 m <sup>3</sup> ( <u>20 m<sup>3</sup> facturés d'office</u> )	0,3700 €/m <sup>3</sup>
-consommation de 21 à 100 m <sup>3</sup>	0,3700 €/m <sup>3</sup>
-consommation à partir de 101 m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup> .

Ce tarif s'entend hors redevance wallonne pour la protection des captages, hors taxe sur le déversement des eaux usées, hors TVA et hors prix du service d'assainissement.

#### **ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT**

La Bourgmestre Melle Martin, communique au Conseil les chiffres de la population scolaire dans les écoles communales au 30/09/2003, à savoir :

<u>Implantation</u>	<u>Primaire</u>	<u>Maternel</u>	<u>Total</u>
Grandmenil	28	20	48
Chêne-al'Pierre	15	8	23
Malempré	17	14	31
Dochamps	11	16	27
Harre	33	20	53
Vaux-Chavanne	37	20	57
Oster	11	/	11
Deux-Rys	14	/	14
	166	98	264

Melle Martin souligne la stabilité globale au niveau du nombre d'élèves tout en précisant que la diminution d'enfants en primaire a pour conséquence une diminution du reliquat du capital-périodes. En revanche, ajoute-t-elle, compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants en maternel, deux enseignantes ont pu être désignées en supplément.

L'autorisation de maintenir une classe-passerelle a été prolongée, une puéricultrice à mi-temps a été affectée à l'implantation de Dochamps et une aide spécifique a pu être octroyée à l'école maternelle de Vaux-Chavanne.

## **Séance du 18 novembre 2003**

### **Projet de convention S.A.E.D.(Sites d'Activités Economiques Désaffectés) - Batiment de la Gare du Vicinal à Manhay**

Le Conseil Communal approuve les projets de convention à passer entre notre Commune et la Région Wallonne (MM les Ministres Foret et Happart) pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne gare du Vicinal à Manhay, en lieu de rencontre pour la population et en espace constituant une vitrine des produits locaux. Le financement des travaux d'aménagement est prévu comme suit :

Développement Rural : 440.000 € - S.A.E.D. : 250.000 € - Commune de Manhay : 110.000 €

### **Engagement d'un conseiller en aménagement du territoire et en environnement**

Considérant l'autonomie accrue de l'administration communale en matière d'urbanisme; et attendu qu'il y a lieu de pouvoir disposer d'avis techniques compétents pour la gestion des dossiers d'urbanisme et d'environnement, le Conseil Communal décide d'engager un conseiller en aménagement du territoire et en environnement, titulaire du diplôme d'architecte, et ce à raison de 8 heures par semaine.

### **Modifications budgétaires n° 3 – Services ordinaire et extraordinaire**

a) <u>Service Ordinaire</u>	<u>Solde positif</u>	685.366,40 €
b) <u>Service Extraordinaire</u>	<u>Solde positif</u>	2.680,09 €

### **REDEVANCES ET TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2004**

Les redevances et règlements de taxes pour l'exercice 2004, dont le détail paraîtra lors du prochain bulletin communal, ont été approuvés par le Conseil communal

### **COMMEMORATION DU 60<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DES ARDENNES**

Afin de mettre sur pied les manifestations qui auront lieu dans le courant de l'année 2004 pour commémorer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes, l'administration communale souhaite constituer un comité organisateur.

Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez vous faire connaître auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Manhay – Voie de la Libération 4 – 6960 MANHAY.

### **POUR RAPPEL : FERMETURE DES BUREAUX**

En cette période de fêtes, les bureaux de l'Administration communale seront fermés aux dates ci-après :

Les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 décembre 2003.

Le mercredi 31 décembre 2003.

Les jeudi 1<sup>er</sup> janvier, vendredi 2 et samedi 3 janvier 2004

# INFORMATIONS GENERALES

## URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT



### LE POINT SUR LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS

La collecte séparée a débuté en juillet de cette année sur notre commune.  
Le tri réalisé par la population est de très bonne qualité, continuez ainsi...

#### Quelques chiffres ...

##### Quantités en kg par an et par habitant

Sur base des mois de juillet, août et septembre 2002 et 2003

	2002 en « sac gris »	2003 en collecte séparée	
Déchets ménagers	290 kg 	199 kg 	- 31 %
Verres	42 kg	50 kg	+ 19 %
Plastiques, Métaux et Cartons à boissons	7,5 kg	11,5 kg	+53 %
Papiers Cartons	45 kg	50 kg	+ 11 %

### FERMETURE DU PARC A CONTENEURS

Le parc à conteneurs sera **fermé le vendredi 19 décembre 2003** toute la journée.  
Les **24 et 31 décembre**, il sera **accessible jusque 17 heures** (au lieu de 18 heures).

## CULTURE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE – SECURITE

### ARTISTES DE CHEZ NOUS

Un artiste, quel que soit son domaine a besoin de créer, peu importe le moyen d'expression.

Vous pouvez le découvrir en entrant dans le salon de la famille Tribolet.

Au premier coup d'œil, vous êtes plongés dans une extraordinaire impression de bien-être, de sérénité et de paix de Noël. Vos yeux scintillent d'admiration devant tant de subtilité, de finesse du travail bien fait et de l'amour du beau.

Tout au long de l'année, et ce, jusqu'à la mi-novembre, date à laquelle commence le montage du tableau majestueux de Noël, chacun dégote son trésor : une souche biscornue, un champignon accroché à un arbre, une branche mille fois tordue, un biscuit pittoresque ... tout est précieusement remisé. C'est avec conviction, chaleur et fierté (ils le peuvent bien) qu'ils vous racontent l'évolution du chef d'œuvre.

Les oiseaux pépient à l'éclair du flash, les canards barbotent sur la mare miroir, les chevaux mangent leur foin, les vaches, les moutons, tous sont présents dans leur environnement habituel.

Rien n'est oublié, même du haut de la montagne, le loup semble veiller sur les créatures et les animaux, le paysage et les chalets sont poudrés de neige, l'eau coule tranquillement à la fontaine, les petits vieux papotent sur le banc, la cigogne niche sur le toit, le château semble hanté, les anges veillent sur



l'Enfant Jésus.

Jour après jour, les Rois Mages progressent vers leur but final : la crèche. Ils arrivent par les chemins sinueux suivis des habitants de la montagne et des bergers venus eux aussi adorer le Nouveau-né.

Personnage, animal, oiseau, bosquet, chalet ou tout autre décor, à gauche ou devant par hasard, non, tout est méticuleusement disposé au bon endroit.

C'est au cœur du petit village de Chêne-Al'Pierre (Manhay) que vous pouvez découvrir cette scène de Noël finement recréée.

En sillonnant nos villages, nous pouvons certainement découvrir d'autres trésors cachés, artistiques et très riches pour notre plus grand plaisir.

Un reportage inédit de MaDE

## **EXPOSITIONS DE PEINTURES A LA MAISON COMMUNALE DE MANHAY :** **Ella van den Hove d'Ertsenryck – Gaëlle et Maëlys Roberty-**



Du 15 décembre 2003 au 31 janvier 2004, Madame Ella van den Hove d'Ertsenryck de Basse Monchenoule, exposera ses œuvres dans la salle du Conseil de l'administration communale de Manhay.

Adolescente, Ella suivait des cours de dessin après l'école.

Mais ce n'est que bien des années plus tard, qu'elle a pu s'investir plus avant dans cet amour de l'art. Son premier « vrai » professeur, Jean-Claude Coenen, l'initia à la peinture à l'huile. Par la suite, elle a suivi les cours de l'aquarelliste

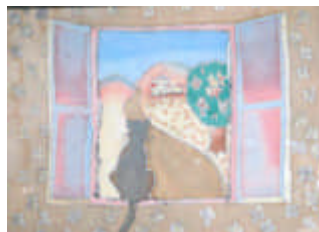
Lode Keustermans. En 1995, elle travailla avec Nicole Albert. C'est alors, qu'Ella découvrit que le portrait était sa véritable passion.

Très active Ella vient de rejoindre un groupe qui travaille avec un modèle vivant. Depuis peu, elle donne également des cours d'initiation à l'aquarelle dans une « seniorerie » à

Embourg. Ses élèves ont environ 80 ans !

Lors de l'exposition de ses œuvres à Manhay, Ella van den Hove d'Ertsenryck sera la marraine de Maëlys Roberty d'Oster.

En effet, cette toute jeune fille a déjà un très joli don pour la peinture sur soie. Nous aurons donc l'occasion de découvrir cette artiste en herbe, ainsi que sa sœur Gaëlle, qui pratique également cette technique avec beaucoup de talent.



## **LES COURS DE DANSE A VAUX-CHAVANNE**

Il reste des places disponibles pour les cours de danse, qui se déroulent le mercredi après-midi à la salle de VAUX-CHAVANNE,

de 13 à 14H00 pour les enfants de la 2<sup>ème</sup> maternelle à la 2<sup>ème</sup> primaire ;

de 14 à 15H00 pour les enfants de la 3<sup>ème</sup> primaire à la 6<sup>ème</sup> primaire ;

de 15 à 16H00 pour les « ados ».

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Françoise CORNET au 086/45.00.15 ou au 0494/56.45.85

## **LA BIBLIOTHEQUE DE LAFOSSE S'INSTALLE A ODEIGNE**

On en parlait depuis longtemps... Maintenant c'est chose faite... La bibliothèque de La Fosse déménage pour fusionner avec la bibliothèque d'Odeigne.

Les nouveaux locaux se situent à l'ancienne école d'Odeigne, où nous aurons à notre disposition, tout un étage bien éclairé, spacieux, chauffé, organisé de telle sorte que chacun et chacune puisse y trouver ce qu'il ou elle cherche. Des petits coins de lecture seront à votre disposition pour consulter les ouvrages à votre aise.

Les écoliers et les étudiants seront particulièrement « gâtés » car nous accorderons une attention toute particulière dans le choix et la variété de livres, ouvrages, documents, dossiers, etc.... qui pourront leur permettre de réaliser différents travaux scolaires.

Une grande nouveauté : la ludothèque. Plus de 200 jeux et jouets feront la joie des petits et des grands enfants. De quoi occuper intelligemment leurs loisirs à moindre frais.

Martine VANDE LANOITTE-STRENS  
Anne FAGNANT

## **NOËL AU THEATRE A MANHAY !!!** **le vendredi 19 décembre 2003, à 19h30 ...**

---

A la salle de Grandmenil, voie Habotte, 5, 6960 Grandmenil (MANHAY)

### **"LES MADELEINES " par le Théâtre d'Oz** **Théâtre pour tous les enfants dès 5 ans**



L'histoire se passe dans la cuisine d'une cantine d'école primaire. Il y a Madelon, cuisinière, qui travaille là depuis des années. Cette cuisine, c'est son domaine, son antre, son cocon  
Ensuite, il y a Eugène, son compagnon, son confident. Puis un jour, Madelon gagne le grand prix de la tombola "La Dijonnaise" : un tour du monde en montgolfière. Quitter son Eugène ? Et sa cuisine ? Et le départ est prévu pour quand ? Tout de suite.

Une remplaçante va être envoyée incessamment ... Elle sonne, elle arrive comme une tornade, c'est une jeune cuisinière intérimaire qui s'appelle Madeleine. Enthousiaste, stricte, pleine d'idées toutes faites

pour que sa cuisine soit bien nette. Elle atterrit dans la cuisine de Madelon comme sur une autre planète.

- Vous n'avez pas de hotte ?

- Une hotte ? Mais ici les bonnes odeurs s'imprègnent dans les murs et traversent les couloirs jusque dans les classes pour ouvrir l'appétit aux enfants. Une hotte, malheureuse !

**Réservations indispensables au 084/32.73.86**

Tarif : 5 euros ou 3 chèques culture

Réduction pour les membres de la Ligue des Familles

**Demander les horaires des bus gratuits ...**

**Cette année, les spectacles commencent déjà pendant le trajet ... Surprise !**

### **LE GOUTER ANNUEL DU C.P.A.S.**

Comme chaque année, le 1er jeudi d'octobre a rassemblé tous les seniors de la commune de Manhay dans la salle de l'entente.

Freddy VOLVERT, le président du CPAS de l'entité, les a chaleureusement accueillis et en quelques mots leur a rappelé les différents services mis en oeuvre par le CPAS.

Le président, le personnel et les membres du CPAS ont alors récompensé par un chèque cadeau, les diverses associations de seniors, pour les activités réalisées durant l'année écoulée.



C'est dans une ambiance musicale et conviviale suivie d'un tour de magie presque personnalisé que l'après-midi s'est déroulée autour d'un savoureux goûter.

La journée s'est clôturée dans la bonne humeur et chacun est reparti avec un petit cadeau et surtout l'espoir de se retrouver l'année prochaine.



## LES «CHEVEUX D'ARGENT» DE GRANDMENIL, LAFOSSE, MANHAY EN EXCURSION A THUIN.



Le mercredi 24 septembre dernier, le groupe des aînés «les Cheveux d'Argent » s'est rendu en excursion à Thuin.  
Une trentaine de «papy» et «mamy» étaient de la partie.

Ruelles pavées, remparts, jardins suspendus, dénivellements, à-pics, paysages grandioses : Ils ont tout vu et resteront encore longtemps sous le charme.  
« Aux caves de la source » un succulent dîner sera servi dans une ambiance très familiale.



Le car les emmènera ensuite chez « Jojo le batelier » pour la visite de son musée fluvial. Les souvenirs d'enfance se réveilleront autour des outils d'antan.  
Ensuite, direction l'Abbaye d'Aulne, où ils découvriront les vestiges qui encerclent le gigantesque site. Tout l'historique leur sera conté et tout un chacun ne manquera pas d'y ajouter son commentaire personnel.



Cette formidable visite de Thuin se terminera à la brasserie du Val de Sambre où chacun y dégustera une bonne blonde ou brune bien méritée après un parcours quelque peu fatiguant mais tout aussi enrichissant.

La journée, ensoleillée par la météo, la bonne humeur et les découvertes, les ramènera au point de départ avec la satisfaction d'une excursion à tout point de vue réussie.

Rendez-vous est déjà donné l'année prochaine pour une autre escapade.

MaDe.

## PARTICIPATION DE NOTRE COMMUNE AU 7<sup>E</sup>me TROPHEE COMMUNE SPORTIVE

Depuis 7 ans maintenant, le sport a sa journée de fête avec le trophée Commune sportive  
Pour la seconde fois, notre commune a participé à cette manifestation qui s'est déroulée le samedi 4 octobre dernier aux centres sportifs du Sart Tilman (Liège).  
80 communes de la Communauté française étaient invitées à se mesurer lors de 7 épreuves officielles (jogging, VTT, natation, tennis de table, mini foot, pétanque et tir à l'arc).

Chaque commune était représentée par une équipe de 18 sportifs qui devait comprendre au moins trois femmes et deux jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Malgré un temps venteux et pluvieux en matinée, les sites ont fait le plein de sportifs (entre 8.000 et 10.000 personnes).

Notre commune peut être fière du résultat de ses sportifs, puisque nous terminons au classement général, 50<sup>ème</sup> sur 80, résultat d'autant plus honorable que nous étions une des plus petites communes à participer. Tous nos sportifs ont manifesté un excellent enthousiasme durant toute la journée et chacun a donné le maximum de lui-même. Encore un grand merci pour leur participation.

### Participants :

VTT : Philippe DUBOIS et Pierre BAONVILLE  
NATATION : Amandine CLERX et Sébastien GOUBERT  
PETANQUE : Geoffroy CORNET et Vivian VIGNERON  
JOGGING : Johanne LESPAGNARD et Rémi BASTIN  
TENNIS DE TABLE : Valérie GREGOIRE et Guy HUET  
MINI FOOT : Stéphane WILKIN, Grégory GODFROID, Pierre-Yves BERNIER, Romain VINCENT, Jean-Philippe ROISEUX, Ludovic LEJEUNE, Christophe VERDAY  
TIR A L'ARC : Pascal DAULNE



Pascal DAULNE,  
Echevin des Sports.





Les travaux d'embellissement de la Halte Garderie touchant à leur fin, nous pouvons dès lors reprendre les animations dans les locaux habituels.

En parfaite collaboration avec le CPAS de Manhay, nous vous accueillons les premiers lundis du mois de 13h15 à 15h00 pour les lieux d'échange et de paroles ; tandis que des permanences sont tenues les quatrièmes lundis aux mêmes heures (tél. : 086/45.00.25)

Voici donc les dates des prochaines séances du 1<sup>er</sup> lundi de 13h15 à 15h00 :

**06 janvier 2004, 02 février 2004, 01 mars 2004 et 05 avril 2004**

Le 02 février, avec une diététicienne, nous parlerons de l'équilibre alimentaire dans tous ses aspects.

Pour l'équipe ONE – CPF, Berthe RENARD.



## EXTRAORDINAIRE RESULTAT POUR L'OPERATION 11.11.11



Cette année, **3.087 €** ont été récoltés dans notre commune, pour un projet d'aide à MADAGASCAR.  
Un grand merci à tous les vendeurs bénévoles et aux habitants pour leur généreux accueil.

Carmen et Lucie.

## PERMIS DE CONDUIRE C (camions) ou D (autobus) DELIVRE AVANT 1989 - PROLONGATION DU DELAI DE REMPLACEMENT

L'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire prévoyait que les permis de conduire des catégories C, CE, D, DE obtenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 restaient valables pendant un délai de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1998, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2003.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2003, ces conducteurs devaient avoir subi un examen médical pour pouvoir continuer à conduire les véhicules de ces catégories.

Malgré les campagnes d'information répétées des différents secteurs concernés, un nombre important de demandes d'examens médicaux ont été introduites ces derniers mois auprès des centres médicaux du Service Public Fédéral Santé Publique et des services de la Médecine du Travail agréés, de sorte que beaucoup de chauffeurs n'ont pu mettre leur permis de conduire en règle dans les délais impartis.

Afin d'éviter les conséquences négatives de cette situation, tant sur le plan social qu'économique, il était nécessaire de prolonger les mesures transitoires d'une période de six mois. (ATTENTION : cela ne concerne que la conduite en Belgique !)

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire des catégories C, CE, D, DE et que vous souhaitez continuer à bénéficier de ces catégories, vous avez donc jusqu'au 31 mars 2004, pour obtenir une « attestation d'aptitude à la conduite pour les candidats au permis de conduire du groupe 2 », et remplacer votre permis.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service permis de conduire de la commune (086/45.03.11 – M.-N. DUBOIS) ⇒

## LES PASSEPORTS : ENCORE DU CHANGEMENT

Depuis le 12 novembre, les délais de fabrication et les frais de production des passeports sont modifiés...  
Deux procédures sont toujours possibles :

### Procédure normale

Se déroule *théoriquement* en 5 jours ouvrables.

La firme chargée de la fabrication des passeports réceptionnant les demandes le mardi et le jeudi matin, il faudra compter les 5 jours ouvrables à partir du lendemain, soit le mercredi ou le vendredi.

**Ex.** : Si vous signez votre demande de passeport un jeudi après-midi, la firme passera la retirer le mardi suivant, et le passeport ne sera livré que le mardi de la semaine qui suit.

### Procédure exceptionnelle

Le passeport sera disponible le jour ouvrable suivant la demande.

**En résumé**, un passeport vous coûtera désormais :

	DUREE	Frais de production	Timbres consulaires	Taxe communale	TOTAL
Procédure normale	1 AN	17 €	10 €	3.70 €	30.70 €
	5 ANS	17 €	50 €	3.70 €	70.70 €
Procédure exceptionnelle	1 AN	180 €	10 €	3.70 €	193.70 €
	5 ANS	180 €	50 €	3.70 €	233.70 €



## HALTE AUX VOLEURS !

Afin d'éviter les ennuis dus au cambriolage, vous trouverez ci-dessous la suite des quelques conseils simples et faciles à mettre en application, qui sont susceptibles de vous être utiles.

### Afin de rentrer en possession des objets qui vous auraient été volés, veuillez au préalable :

- Enregistrer sur une liste que vous conservez en lieu sûr, tout numéro, marque et type de matériel ou appareil dont vous disposez et qui possède quelque valeur (appareil TV, radio, chaîne HiFi, outillage électrique, électroménager, etc...)
- Photographier ce qui peut l'être et qui ne saurait être identifié autrement (antiquités, bijoux, tableaux, postures, etc...)

### Lorsque vous recevez la visite d'un inconnu :

- Assurez-vous toujours de l'identité de votre visiteur inconnu par l'intermédiaire d'un judas, d'un œilleton, d'une vitre ou d'une chaîne de porte ;
- Demandez la carte de légitimation d'un employé (gaz, eau, électricité, téléphone, etc...)
- ne montrez jamais où se trouve votre porte-feuille ;
- Evitez de signaler un éventuel état de faiblesse sur votre sonnette ou au bottin de téléphone (veuve, présumé, prénom de femme seule) ;
- Ayez toujours sous la main un carton avec les numéros de téléphone urgents
- Méfiez-vous des colporteurs ainsi que des personnes qui sollicitent votre secours.

Ceci est un communiqué de la Zone de Police FAMENNE - ARDENNE.  
Tout renseignement complémentaire en matière de prévention peut être demandé au Commissaire Francis Huet, au 084/310.324



## LA SECURITE DANS NOS VILLAGES – UNE VERITABLE PREOCCUPATION

Fin octobre et début novembre, le président de la CLDR, Jacques Guillaume, a pris l'initiative de rencontrer les habitants de la commune dans le but de répertorier les problèmes de sécurité routière encore existants dans les différents villages.

Des réunions de consultation ont ainsi été organisées, en concertation avec le Collège, dans 3 villages de l'entité (à Harre pour les villages au Nord de la commune, à Manhay pour les localités du Centre et à Oster pour le Sud).

Outre les demandes ponctuelles, un certain nombre de constats ont été exprimés.

Force est de constater que l'insécurité routière résulte bien souvent de la vitesse des automobilistes. Les moyens mis en œuvre -tels les "coussins berlinois" – non seulement ne sont pas toujours efficaces mais induisent également des nuisances sonores pour les riverains. Les priorités ne sont pas toujours respectées, les poids lourds traversent les villages à des vitesses inadaptées, certains accotements sont peu praticables, voire inexistantes, ...

Sans reprendre ici de manière exhaustive les réflexions abordées au cours des 3 réunions ainsi que les solutions envisagées, retenons que la sécurité du réseau routier doit être envisagée dans le respect de tous, usagers motorisés, usagers faibles et riverains.

Jacques Guillaume a présenté les résultats de cette consultation aux membres de la Commission Locale de Développement Rural. Le rapport final a été transmis au Collège qui, sans attendre, a tenté de répondre aux problèmes les plus urgents dans la mesure de ses compétences.

## UNE INFORMATION DU PLAN DROGUE - MARCHE-EN-FAMENNE

### SYNTHESE DE LA NOTE DU JUGE LAMBERT A PROPOS DES DISPOSITIONS LEGALES EN MATIERE D'ALCOOL ET DE DROGUE

#### INTRODUCTION

Chacun possède, dans sa buanderie, son abri de jardin, sa pharmacie, ses armoires, en plus ou moins grande quantité, de multiples produits, en vente libre et qui sont diversement destinés, au jardinage, à la désinfection, au nettoyage, à la cuisine, etc.... De tout temps, il y a eu des individus, jeunes ou vieux qui ingurgitaient, s'inoculaient ou respiraient du gaz, de l'essence, de l'éther, du détergent, de la colle, du détachant, de la terre, ou bien tout simplement qui «abusaient», au détriment de leur santé, de sucre, de chocolat, de matières grasses, de bière, de vin, d'alcool ou Dieu sait quoi. L'alcool y tient une place particulière, en raison de son histoire culturelle et de ses diverses implications socio-économiques. Le tabac n'est pas en reste.

#### 1.ALCOOL

L'alcool est en vente libre, et c'est heureux paraît-il pour les caisses de l'Etat, donc pour l'ensemble des citoyens. Aux parents à éduquer leurs enfants à la maison, par rapport aux bouteilles librement achetées et garnissant la cave à vins, le réfrigérateur ou le bar. Aux enseignants à se positionner, à cet égard, dans les murs des écoles. L'Arrêté loi du 14 novembre 1939 relatif à la répression de l'ivresse (Mon. 18 novembre 1939) régleme la question dans les débits de boisson :

- il est interdit aux professionnels (cabaretiers, débitants) de servir des boissons enivrantes aux mineurs de moins de seize ans ; exception : « sauf motif plausible » ;
- il est interdit à quiconque de servir des boissons enivrantes à une personne manifestement ivre ; la peine est doublée si cette personne a moins de 18 ans.

En droit pénal, ce qui n'est pas interdit est permis ; par conséquent, **il est permis à quiconque, non-professionnel, de servir, où que ce soit, des boissons enivrantes à toute personne, quel que soit son âge, du moment que cette personne n'est pas manifestement ivre...**

Par contre, aucune loi n'interdit la vente d'alcool (bière, vins, ...) aux mineurs, en magasin. Le «vendeur » ne se confondant pas avec le «serveur», l'Arrêté loi du 14 novembre 1939 ne lui est pas applicable. Tout est question d'éthique. Certains commerçants refuseront de vendre alcool (ou tabac) à des jeunes, d'autres vendront sans sourciller à des enfants.

Si les mineurs échappent aux poursuites pénales au profit d'un droit «protectionnel» (belgicisme forgé par rapport à la loi du 08 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse), la loi fait exception en matière de roulage.

**Les mineurs répondent donc en principe devant la même juridiction que les adultes (tribunal de police) des infractions aux lois et règlements en matière de roulage, en ce qui concerne l'alcool ou les drogues.**

Pour être complet, il faut également citer pour mémoire la loi du 15 juillet 1960 *sur la préservation morale de la jeunesse* dont la formulation peut paraître anecdotique. Elle réglemente l'accès aux *maisons de jeu, cynodromes, établissements dans lesquels des serveuses ou des entraîneuses consomment habituellement avec la clientèle, et les enceintes réservées aux paris dans les hippodromes*, dont l'accès est interdit à *tout mineur âgé de moins de dix-huit ans accomplis*. **Elle interdit également la présence de tout mineur non marié de moins de seize ans, si celui-ci n'est pas accompagné de son père, de sa mère, de son tuteur ou de la personne à la garde de laquelle il a été confié, dans les salles de danse ou les débits de boissons pendant qu'on y danse.** La loi fait exception pour les *bals organisés en dehors de toute préoccupation mercantile et pour des cours de danse*.

## **2. DROGUE**

Il existe plusieurs infractions spécifiques en matière de stupéfiants :

- **Détention** : ...*n'étant ni médecin, ni pharmacien, ni vétérinaire et n'ayant pas acquis ou détenu la substance en vertu d'une prescription médicale valable, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Ministre qui a la santé publique dans ses attributions, avoir détenu des substances soporifiques, stupéfiantes ou autres substances psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance et dont la liste est arrêtée par le Roi...*
- **Usage en groupe** : ... *avoir usé en groupe de substances soporifiques stupéfiantes ou autres substances psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance et dont la liste est arrêtée par le Roi...*
- **Facilitation ou incitation à l'usage à autrui** : ... *avoir facilité à autrui l'usage à titre onéreux ou à titre gratuit, soit en procurant à cet effet un local, soit par tout autre moyen, ou avoir incité à l'usage de substances soporifiques stupéfiantes ou autres substances psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance et dont la liste est arrêtée par le Roi...*
- **Entretien de toxicomanie** : ... *étant praticien de l'art de guérir, de l'art vétérinaire ou d'une profession paramédicale, avoir abusivement prescrit, administré ou délivré des médicaments contenant des substances soporifiques, stupéfiantes ou autres substances psychotropes de nature à créer, entretenir ou aggraver une dépendance...*

Il existe également des circonstances aggravantes tenant à l'âge de la victime, aux conséquences pour la victime, à l'existence d'une association ou à l'état de récidive spécifique. Les infractions sont punies d'un emprisonnement «de base» de 3 mois à 5 ans et/ou d'une amende de 1.000 à 100.000 euros par le jeu des diverses circonstances aggravantes, les peines peuvent être doublées (soit de 6 mois à 10 ans), portées à la réclusion criminelle (de 5 à 10 ans) ou aux travaux forcés (de 10 à 15 ans ou de 15 à 20 ans, peine la plus forte).

**La mise en pratique de cette loi a donné lieu à une directive des procureurs généraux qui appuie ceci :**

- La nécessité d'agir à la fois sur l'offre et la demande ;
- La priorité à la prévention ;
- La protection de la société et de ses membres confrontés au phénomène de la drogue est reléguée en deuxième priorité ;
- Le constat qu'une politique exclusivement prohibitionniste (et répressive) n'a pas permis de contrôler le problème de la toxicomanie ;
- La conviction qu'une politique anti-prohibitionniste entraînerait une explosion et un élargissement de l'offre, sans régler le problème, mais au contraire en l'amplifiant et en le rendant davantage encore incontrôlable.

**Au terme de cette réflexion, nos parlementaires ont opté pour une voie médiane s'appuyant sur une politique pénale tenant compte des principes suivants :**

- L'intervention répressive à l'égard du toxicomane ne se justifie que si, en outre, l'intéressé a commis des infractions qui perturbent l'ordre social, la toxicomanie ne constituant pas en soi un motif justifiant une intervention répressive ;
- La politique en matière de poursuites doit être uniformisée et correspondre aux lignes directrices obligatoires pour tous les membres du ministère public, sauf dérogation motivée, établies par le ministre de la justice et le collège des procureurs généraux ;
- La possession de drogues illégales restant punissable, il y a toutefois lieu d'opérer une distinction entre la détention en vue de la vente et la possession pour consommation personnelle et d'assortir la détention de cannabis pour consommation personnelle de la priorité la plus faible dans la politique des poursuites ;
- L'emprisonnement n'est pas une sanction adéquate en matière de toxicomanie.

Cette politique ne concerne que les personnes majeures. Les tribunaux de la jeunesse appliquent la tolérante-zéro, en matière de drogues. Les magistrats estiment que le seul discours cohérent est de rappeler que, dans l'état actuel des textes, toute détention, importation, etc... de substances illicites est interdite et que tous les discours en faveur de la tolérance, dont il a déjà été vastement question dans la Presse et ailleurs, ne s'appliquent jamais aux mineurs d'âge, pour lesquels toute consommation est considérée comme problématique ». Et seul un discours légaliste, sans état d'âme ni considération philosophique, morale, psychologique ou médicale personnelles, a sa juste place au prétoire.

Monsieur LAMBERT  
Juge de la Jeunesse

## **CARNET CIVIL**

### **Nous saluons la venue parmi nous de :**

Adrien DETROZ de LAFOSSE  
Florian JACQUEMIN de HARRE  
Anaïs LAMY de VAUX-CHAVANNE  
Camille VOHS de DEUX-RYS  
Emilie MOTTE de CHENE -AL'PIERRE

### **Nous regrettons la disparition de :**

Jules PONDANT de HARRE  
René CRASSON de HARRE

Victor GOUBERT de DOCHAMPS  
Joseph GROGNARD de CHENE-AL'PIERRE

### **Nous nous joignons au bonheur de :**

Vincent COUNASSE de MANHAY  
Et Maryline THUNUS de MANHAY

Luc BOSMANS de VAUX-CHAVANNE  
Et Soanjanahary RAKOTOVAOARIVONY de  
VAUX-CHAVANNE

## **SYNDICAT D'INITIATIVE DE MANHAY A.S.B.L**



**Siège social** : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY  
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)  
**Web** : <http://www.simanhay.be>

### **Bureau d'accueil:**

Rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps, 60 (Parc Chlorophylle)  
6960 MANHAY – Tél. 084/37.87.74 – Fax : 084/37.97.29

### **Bureau d'accueil**

Comme le Parc Chlorophylle est fermé du 15 novembre 2003 au 15 mars 2004, le Bureau d'accueil est également fermé! Les produits (cartes, etc...) peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale de Manhay (Bureau de la Population) ou auprès du siège social. En cas d'absence ou de manque d'information, il est toujours possible d'obtenir tout renseignement et toute documentation auprès de la Maison du Tourisme «Ourthe et Aisne» - Grand-Rue 16 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe – Tél. 086/21.35.00. La Maison du Tourisme est ouverte tous les jours de 10 à 17 heures.

### **Marché de Noël 2003**

Le 21 décembre prochain, le marché artisanal de Noël ouvre ses portes à la salle l'Entente de 10 à 18 heures. De nombreux artisans sont attendus. Vous aussi, venez passer une partie de votre après-midi à la salle l'Entente, pour y trouver peut-être le cadeau original ou de dernière minute !

### **Assemblée générale 2004**

Celle-ci aura lieu dans le courant du mois de mars 2004. Les personnes désireuses d'être membre du S.I. doivent faire leur demande par écrit au siège de l'association avant le 1<sup>er</sup> mars si elles désirent y participer (voir adresse ci-dessus).

**PROCHAINE PARUTION : VENDREDI 19 MARS 2004**  
**VOS INFOS DOIVENT NOUS PARVENIR POUR LE 20 FEVRIER AU PLUS TARD**